

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 04 juin 2021

Programme national ponts

Dans le cadre du plan de relance, le « programme national ponts » offre aux communes qui en ont le plus besoin un vaste programme de recensement et d'évaluation de leurs ouvrages d'art.

Près de 28 000 communes remplissant les critères du décret n° 2002-1209 du 27 septembre 2002 sont concernées, dont **160 dans les Alpes-de-Haute-Provence**.

Ce programme national se déroulera en 2 phases sur 2 ans (2021 - 2022) et sera conduit par le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement).

La première phase consiste à faire l'**inventaire large des ouvrages sur les communes éligibles et volontaires**. La deuxième consiste en **des évaluations plus approfondies des ouvrages les plus sensibles**. Pour réaliser les visites de recensement et d'évaluation des ouvrages sur le terrain, le CEREMA mobilisera, au travers d'accords-cadres nationaux, les bureaux d'études privés.

Les résultats de l'appel à projet dans les Alpes-de-Haute-Provence

Les communes du département ont réagi favorablement à cet appel à projet. A date du 5 mai, 73 des 160 communes éligibles ont répondu favorablement à l'offre ce qui est supérieur à la moyenne nationale (46% contre 34%).

Ce chiffre pourra encore augmenter après le retour des quelques communes retardataires. Les inscriptions en ligne sont désormais closes.

Service de la communication et de la représentation de l'État

Tél : 04 92 36 72 10

04 92 36 73 16

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 Digne-les-Bains Cedex